[illegible] à raison de personne et de limiter [illegible] à deux cents kilos au [illegible] de la piquette à quarante [illegible] pour quarante par exploitation. Il demande à [illegible] le nouvel article, et [illegible] Camuzet.

[illegible] soit absolus et appuie le texte de [illegible]

[illegible] demande que la suppression [illegible] soit purement et simplement [illegible]

[illegible] rappelle le texte présenté [illegible] la fabrication des piquettes et [illegible] qu'il est très difficile à l'administration de déterminer dans quelles proportions le sucre entre dans chacune des préparations prévues.

Il propose donc des mesures énergiques dans quatre mois les grands [illegible]. (Vives hues).

Il demande le vote de l'article 6 tel qu'il est présenté.

Pour éviter la confusion le Président met aux voix la première partie du texte primitif de la Commission réclamée par M. Aldy disant que toute fabrication de vins de sucre ou de autres est interdite.

Sur 575 votants, 200 ont voté contre 375 votants, le texte est repoussé. (Mouvements divers. Hilarité).

Nouvel amendement Camuzet

M. Camuzet propose alors un nouvel amendement : Toute fabrication de vin artificiel par addition de sucre ou par des procédés de dilusion est interdite sous le délit de 4 hectolitres par personne et par an pour la consommation familiale.

M. Krantz déclare que la Commission et le Gouvernement sont décidés à accepter la fabrication des vins de sucre pour la consommation familiale. (Mouvements divers.)

Il précise le maximum d'un kilo de sucre par membre d'une famille, sous vérification de la régie et sous réserve d'une déclaration et d'un acquit à caution. (Mouvements divers.)

La commission repousse l'amendement de M. Camuzet.

L'amendement Dumont

M. Charles Dumont dépose un amendement frappant de 40 francs le sucre employé à la consommation familiale. (Mouvements divers.)

M. Colliard demande pour chaque membre de la famille 25 kilos de sucre avec un maximum de 150 kilos pour un seul propriétaire. Il propose un texte limitant la fabrication de piquette. Quant à la question de la taxation du sucre, elle est subsidiaire et viendra à son heure. La Chambre doit se prononcer d'abord sur le premier article : le premier paragraphe interdisant la fabrication de vin par addition d'eau et de sucre.

Ce paragraphe est repoussé par 369 voix contre 192, sur 542 votants.

La fabrication du vin de sucre pour consommation personnelle

Le texte de la Commission est ainsi conçu :

« Toute personne qui voudra fabriquer du vin de sucre pour consommation personnelle devra en faire la déclaration. La quantité de sucre employée ne pourra dépasser 50 kilos par membre de la famille ou domestique affecté à la personne avec un maximum de 500 kilos. »

M. Colliard, tout en reconnaissant que la commission est allée au-delà du raisonnable, demande la limitation à 150 kilogrammes.

M. Gelbin demande le renvoi à la commission.

M. Krantz ne peut pas au nom de la commission réduire le chiffre porté à son texte et demande à la Chambre de le voter.

L'amendement de M. Aldy est repoussé par 320 voix contre 250, sur 570 votants.

Le premier paragraphe de l'article de la commission est adopté par 345 voix contre 70, sur 575 votants.

M. Krantz demande le renvoi à la prochaine séance pour permettre à la commission d'examiner des amendements sur le 2e paragraphe. Il en est ainsi ordonné.

La séance est renvoyée à jeudi, 2 heures.

SÉNAT

La présidence prononce l'ouverture [illegible] de M. le général de St-Germain, sénateur d'Ille-et-Vilaine.

La Vente des Engrais

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la proposition de loi adoptée par la Chambre relative à la vente des engrais.

M. Mentemillart, rapporteur, dit que le Sénat, au cours de sa dernière séance, a renvoyé la proposition de loi à la commission. Cette-ci a décidé de proposer une rédaction nouvelle. Il demande le retrait de l'urgence et la suspension de la seconde délibération jusqu'à mardi prochain.

Le retrait de l'urgence est prononcé.

Le Sénat décide ensuite, sous les articles de la proposition de loi ayant été adoptés, qu'il passera à une seconde délibération qui est fixée à mardi.

Le Sénat s'ajourne à jeudi.

INFORMATIONS DIVERSES

Exploits d'une bande d'apaches

Nancy, 18 juin. — Une bande d'apaches [illegible] Champigneulles, [illegible] commerçants. Ils [illegible] et blessant [illegible] qui voulaient en éclats. M. Hanss ayant voulu repousser les perturbateurs, ceux-ci la frappèrent à coups de couteau. Le débitant sortit alors son revolver et tira sur les agresseurs, mais la balle, manquant son but, vint frapper un ouvrier [illegible] qui fut grièvement blessée. Les apaches quittèrent alors la débit ici en mirent à la poursuite du fils Hanss, qui se dirigeait vers la gare pour aller prendre le train de Nancy afin de prévenir son médecin. A la gare, une nouvelle bagarre s'engagea entre les malandrins et les employés, et la bataille se poursuivit certainement terminée d'une façon tragique sans l'intervention des gendarmes qui mirent les apaches en fuite. Mais Hanss a été transporté à l'hôpital, où elle a subi une opération. Son état est très grave. L'état de son mari inspire de grandes inquiétudes.

Un train pénètre dans un bureau d'octroi

Le Havre, 18 juin. — Le train express partant de Paris à 7 h. 50 du soir et arrivant au Havre à 11 h. 50, n'a pu modérer sa vitesse en entrant en gare. Il a culbuté le heurtoir, défoncé le mur de la salle d'attente et pénétré dans le bureau de l'octroi. Trois personnes ont été blessées. Les dégâts matériels sont considérables.

Tragique retour de noce

Saint-Nazaire, 18 juin. — Plusieurs personnes revenaient, hier soir, en voiture, d'un retour de noces à la Chapelle-des-Marais, lorsqu'à un coude de la route, le véhicule, conduit par M. Pinod fils, versa, entraînant tous les voyageurs. La chute fut terrible. Mlle Marie Brousseau, âgée de 22 ans, demeurant à Mayen-la-Chapelle-des-Marais, qui se trouvait près sous le véhicule, a expiré quelques instants après l'accident. Les autres victimes ont été sérieusement blessées.

Le suicide par contrat

Vienne, 18 juin. — L'enquête sur la mort qui s'est produite récemment à Budapest de l'employé Samuel Ziegler a révélé une histoire des plus romanesques et aussi des plus absurdes. Il s'agirait en réalité d'un suicide par contrat. Dans une lettre à ses parents, Ziegler racontait qu'en 1884, alors qu'il était sous-officier à l'armée, il était pris de querelle avec un de ses camarades, Neusladtler. Les deux jeunes gens décidèrent de se battre à l'arme blanche. Ils décidèrent que celui des deux qui, tirant au sort, prendrait une boule noire, devrait se tuer dans les quinze minutes qui suivraient. La boule noire échut à Ziegler. Neusladtler, sur ces entrefaites, partit pour l'Amérique. Ziegler ne sachant pas comment se tuer, conclut un contrat stupide et se maria. Dernièrement, son adversaire heureux revenait d'Amérique et se trouvait en présence de Ziegler. Il en montra très surpris de le trouver en vie et le mit au défi de se tuer, le menaçant de l'abattre à coups de revolver dans le cas où il ne tiendrait pas ses engagements. Ziegler, affolé, lui offrit de l'argent pour réaliser le sinistre contrat. Neusladtler demeura inflexible et Ziegler, perdant la tête, en tua. On a retrouvé dans ses papiers le texte du contrat. C'est ce qui a permis de connaître le nom de son meurtrier. La police le recherche. Il sera poursuivi pour assassinat.

Un grand seigneur satyre

Budapest, 18 juin. — Une enquête a été ouverte contre le comte Eugène Nyary, questeur de la Chambre des seigneurs, sous l'inculpation de viol de mineurs et d'outrages aux mœurs. La comte, qui est âgé d'une cinquantaine d'années, a nié à nier, affirmant, plusieurs petites filles de huit à dix ans, élèves d'une école primaire à Budapest. En leur donnant des bonbons, il les attirait sous des portes-cochères ou bien chez lui, et se convertissait sur les malheureuses enfants aux passions immondes. On s'efforce d'étouffer l'affaire. Mais les parents de trois des petites filles violentées maintiennent énergiquement leurs accusations.

« Jambons fumés »

Saint-Pétersbourg, 18 juin. — On a reçu à la station de Nikikit-Louki, du chemin de fer de Moscou-Windau-Rybinsk, quelques minutes avant l'arrivée d'un train de marchandises, un télégramme ordonnant de confisquer un panier portant l'inscription « Jambons fumés », expédié de Riga à Moscou et lorsqu'on l'a fait ouvrir on présence de gendarmes et autres témoins, il s'en dégagea une odeur nauséabonde. Le panier contenait un cadavre de femme d'une trentaine d'années, tout ensanglantée, défigurée, le corps couvert de nombreuses blessures faites à coups de hache. Le cadavre, complètement nu, était dans un état de décomposition avancé. L'identité de la victime n'est pas connue. On sait seulement que le colis avait été livré à la gare de Riga par un jeune homme.

NOUVELLES DE PARTOUT

PARIS

[illegible]

FRANCE

— Près d'Amiens un incendie a détruit 35 gerbes de Mitimenie appartenant à 35 propriétaires dont la plupart ne sont pas assurés.

— Au Havre, un canot de pêche, monté par [illegible] a coulé. Les [illegible] les endiguements de la Florida et il a chaviré. Deux des matelots se sont noyés.

— Dans une séance privée du conseil municipal de Troyes, au cours d'une discussion à propos d'une fête de gymnastique, des coups ont été échangés entre quatre conseillers qu'il a fallu séparer.

ETRANGER

— Le canton de Tendo (Suisse) va dire le théâtre d'une grève d'un nouveau genre, celle des pédicures. Les médecins affirment que ceux-ci vont refuser l'augmentation de traitement, moyennant de quoi leur démission collective.

POLITIQUE RÉGIONALE

ÉLECTIONS CANTONALES

Canton de Bavay

Les Ligues démocratiques ont désigné comme candidat au Conseil général M. Deroome, et comme candidat au Conseil d'arrondissement M. Lescut.

Canton d'Arleux

Le samedi 22 juin prochain, à 7 heures du soir, aura lieu, salle Lebaire, une grande conférence publique, sous la présidence de M. Paul Huyet, sénateur du Nord, et sous les auspices de la Ligue Fédérale Républicaine Démocratique du Canton d'Arleux, avec le concours de M. Francis Godin, avocat à la Cour d'appel de Douai, conseiller général du Nord, président de l'Alliance Républicaine Démocratique du Douai.

LA RÉGION

Les Fêtes de l'Enseignement

A Hellemin

La section hellemoise des « Conférences populaires » organisait, dimanche, une conférence à l'occasion de la fête de l'Enseignement laïque. Deux cents personnes environ, parmi lesquelles nous avons remarqué un certain nombre de femmes, étaient venues assistants parter des « Bienfaits de l'école laïque ». Sur la proposition de M. Lougez, délégué de la section, M. Pierre Charles, la sympathique président de la Ligue républicaine d'Hellemin, est acclamé président de bureau avec MM. Vidalaine, Lecomte et Desgrez pour assesseurs. M. Lougez rappelle succinctement l'œuvre féconde de Jules Ferry et explique pourquoi le 16 juin est devenu un jour de fête pour la France républicaine. Il cède ensuite la parole au conférencier, M. Labeau, professeur à l'Institut Turgot de Roubaix. Après avoir fait remarquer toute l'étendue des sacrifices consentis par la 3e République pour l'instruction de ses enfants, M. Labeau, avec beaucoup d'à-propos, vante en un à un les griefs iniques contre l'école laïque. Il s'attaque particulièrement à certaines insinuations perfides qui tendent à présenter cette école comme un foyer de vice et d'immoralité ; pour cela, il passe en revue les différentes matières imposées par les programmes officiels et montre que l'enseignement de la morale civique, sans doute, la place prépondérante. Il s'élève de dénoncer ce préjugé qui consiste à considérer la morale comme le monopole d'une secte religieuse ; la morale, dit-il, est avant tout humaine et naturelle, elle n'a d'autre sources que l'homme lui-même. Et c'est parce que la morale est vraiment naturelle que l'école laïque nous apparaît comme l'expression la plus parfaite de l'union entre la science et la conscience. Ces paroles éloquentes ont été saluées par de nombreux applaudissements ; un vivat a été chanté en l'honneur de M. Labeau. Un concert improvisé termina cette belle soirée.

A Salomé

Dimanche a eu lieu à Salomé, avec un énorme succès, la conférence sur « La République et la Législation ouvrière », par M. Jean Saint-Quentin, docteur en droit, avocat à Valenciennes. Le Ménestrel « La Cavalle », ayant à sa tête ses dévoués président, M. Emile Boé, et directeur, M. Lecocq, reçut sur son de la « Marseillaise », à la halte de Salomé, au milieu d'une grande affluence de monde, et la conférencier et MM. les membres de la section de la « Société Républicaine des Conférences populaires », section qui organisa la splendide fête-conférence dont il s'agit. Plus de quatre cents personnes y assistaient. Après plusieurs morceaux fort entraînants et très applaudis, exécutés et chantés par la belle société « La Cavalle », M. Emile Delattre, délégué-président, prononça la vibrante allocution suivante :

« En ce jour de fête de l'enseignement laïque, nous avons le réconfort d'une réunion nombreuse, imposante et sympathique dans une des plus vaillantes communes du canton de La Bassée. Honneur et merci à vous ! citoyens et citoyennes de Salomé, fièrs encore pour votre belle et toujours réceptive cité de Lille ! Oeuvre ! nous conserverons, au fond du cœur, nos collègues et moi, le plus durable des souvenirs. En [illegible] acquérir à l'école primaire les connaissances élémentaires nécessaires et solides, connaissances qui seront pour lui, un jour plus tard, un enchaînement vers d'autres études plus étendues. Et, cette instruction primaire doit nous compléter, suffit amplement pour faire de la jeunesse des hommes libres, capables de discerner le vrai de la vérité d'avec le faux ».

« Notre Société de Conférences populaires remplit un rôle important, sous titre de « République » et préoccupation constante est d'affirmer, de plus en plus, son œuvre d'instruction et d'émancipation. Elle a également le désir légitime et assez modeste de voir régner partout l'égalité, la Justice et de voir donner enfin aux masses laborieuses la plus de bien-être possible, tout en exécutant entre-eu de travail, à la paix sociale et à l'union fraternelle des cœurs.

« Inférée à vouer aux principes de notre Société humanitaire est donc bien désignée, bien placée, pour chercher à éclairer, à entretenir le peuple souverain de toutes les questions susceptibles de l'intéresser et cela toujours en le laissant dans le plus pur esprit d'impartialité, d'absolue abnégation. Vous conserver déjà, citoyens, citoyennes, que notre tâche, aussi développée qu'elle puisse être à présent, est pourtant si que si, aujourd'hui, nous avons le sentiment de contribuer à une œuvre éminemment utile à la démocratie, « en pensant que l'instruction doit être regardée comme le premier besoin du peuple », nous avons aussi grandement besoin, à nous tous, des généreuses sympathies des travailleurs, de tout les hommes de bonne volonté, de tous ces vrais démocrates sur qui notre Société compte de plus en plus pour collaborer loyalement et franchement à son œuvre utile qui rend accessible aux humbles la pure lumière de la science et, en peut le dire aussi, trace la voie qu'elle suivra pour le bonheur populaire. Je n'oublierai jamais l'accueil reçu lorsque, voulant ainsi réhausser avec nous l'éclat de la fête de l'enseignement laïque. Notre profonde reconnaissance est, d'ores et déjà, acquise à notre excellent ami, M. Jean Saint-Quentin, à qui je donne très volontiers la parole. » (Applaudissements et longue ovation).

M. Jean Saint-Quentin traita avec beaucoup de talent les différentes et intéressantes questions inscrites aux bienfaits du régime républicain actuel et fit ensuite ressortir les heureuses conséquences qui résultent de le loi sur la Législation ouvrière. M. Saint-Quentin, avec autant de précision que d'éloquence, fut écouté dans le plus profond silence, par un auditoire sympathique et enthousiasmé qui ne cessa de l'applaudir et de l'acclamer chaleureusement.

Enfin, la conclusion à tirer de cette magnifique conférence pour arriver à faire triompher le programme intégral du développement matériel et continuer à donner de plus en plus l'émancipation à la Nation : c'est qu'il faut rester parfaitement unis et prétimer avec les mêmes sentiments de générosité et d'équité la solidarité entre républicains. La séance levée, on en espère, sous le charme d'une fête pleinement réussie, et au cri vouri et répété de : « Vive la République démocratique ! ».

A Bertagne-du-Nord

Dans la salle de la Mairie, sous le regard approbateur des habitants « citoyennes » de l'endroit, qui fut, dimanche, une conférence organisée par la section de St-Amand des Conférences populaires. M. Hembert, membre du comité local, président. Il remercie tout d'abord M. Louis Cahy, le républicain et dévoué maire, donne quelques explications sur le but de la société et laisse la parole à l'éminent conférencier, M. Albert Millot, professeur-agrégé de philosophie au lycée de Valenciennes.

L'éloquent conférencier entre rapidement dans le développement de la question : Distributions d'un ouvrier à un citoyen. Un ouvrier est dans une usine. Les hommes n'étant pas malheureux parce que cette situation paraîtrait naturelle et bonne à la Révolution éclata bien peu comprirent que le droit appartenait à la Nation ; grand étonnement lorsque parut la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen, qui ne fut comprise que grâce à l'aide puissante des philosophes du siècle. Après avoir développé les principes de 89, le conférencier parle du citoyen. Ses explications sont suivies attentivement et il est amené à signaler les critiques qui ont été faites contre le suffrage universel, il y répond d'une manière claire et précise.

A l'exemple des Romains, dit-il, qui, lorsqu'ils avaient vaincu, recherchaient dans les lois de leurs ennemis ce qu'il y avait de meilleur, le citoyen doit s'efforcer de faire la lumière en lui ; il doit songer qu'il vote pour être libre, pour un patronage, mais non pour l'hosanna. Celui qui veut la qualité de citoyen doit en accepter les charges, il devra donc développer son activité civique et lorsqu'il songera à cela il ne semble grandi. Il s'imbibera jamais que c'est la France qui lui fait le vote pour le remplir des « Liberté et il voudra se rendre digne du titre de citoyen français. Nous avons déjà de légitimes raisons d'être fiers de notre qualité ; nous devons agir de manière que l'on dit : « Il est pour moi la même estime que l'on avait autrefois pour le citoyen Romain. Et de même que celui-ci était heureux de proclamer : « Je suis citoyen Romain », il faut que nous puissions dire avec *Berté* : « Je suis citoyen français ! » Cette belle péroraison fut saluée de vifs applaudissements. M. Hembert, M. Cahy, remercie chaleureusement le conférencier.

A Anzin

Favorisé par un temps [illegible], la fête des écoles a pleinement réussi. Après trois heures, les élèves des écoles se sont rendus sous la surveillance de leurs maîtres et maîtresses à la place. Une partie de la [illegible] rangée par M. Cormont, [illegible] par l'exécution de « Sambre-et-Meuse ». Puis les jeunes élèves défilent devant [illegible] M. Boutteau, au nom de le Municipalité, remercie vivement le personnel du corps enseignant.

« A ouvrir 18, la jeunesse des écoles d'Anzin a décoré du trait. Elle est reçue par MM. Demain et Coquelet, adjoints, et plusieurs conseillers municipaux. Après les cocktails de bienvenue la fanfare fait le tour de la place en exécutant un pas redoublé, pour se rendre à la mairie, où M. Boutteau, maire, en adressant les vœux d'honneur, prononce l'allocution suivante :

Monsieur,

La population d'Anzin a conservé de votre dernière audition un si bon souvenir qu'elle est fait une fête de vous entendre à nouveau. Il est vrai que nous tenons à vous prouver que nous sommes reconnaissants, de mettre dévoulement de la partie et que tout contribuera à nous assurer un véritable regal artistique. Je vous souhaite donc la bienvenue au nom de la ville d'Anzin et de sa municipalité.

Monsieur le président,

Je conçois votre fierté d'être à la tête d'une phalange d'élite comme celle-ci, et je vous félicite.

Les mineurs d'Abscon, de même que leurs frères de Douchy, de Vieux-Condé, de Thiers, de Saint-Vaast et d'ailleurs, sont de bons musiciens et d'excellents instrumentistes.

Depuis plus de quarante ans qu'elle est fondée, ils ont le culte de leur société, qu'ils ont coudoyée de 3e division en Excellence, en prenant les premiers prix dans de nombreux et nombreux concours ; Bouchain (1869), Douai (1882, Beaupaire (1872), Amiens (1875), Douai (1876), Cambrai (1878), Douai (1880), Cambrai (1882), Douai (1884), Douai (1886), Douai (1888), Douai (1890), Douai (1892), Douai (1894), Douai (1896), Douai (1898), Douai (1900), Douai (1902), Douai (1904), Douai (1906), Douai (1908), Douai (1910), Douai (1912), Douai (1914), Douai (1916), Douai (1918), Douai (1920), Douai